



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Rapport d'activités

Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire

Année 2022



A. Présentation de la Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire ordinaire

1. Mission

Les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des examens qui permettent l'obtention de certificats, diplômes et attestations de niveau secondaire en dehors des filières traditionnelles de l'enseignement obligatoire. Ces examens sont donc destinés aux personnes qui ont dû interrompre leur scolarité ou qui, pour des raisons diverses, ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire "classique".

Si les jurys sont définis comme une filière alternative pour obtenir un diplôme officiel, ils ne représentent pas une forme alternative d'enseignement car ils n'organisent aucune formation et ne fournissent aucun cours. Les candidat.e.s qui s'y inscrivent doivent se préparer par eux/elles-mêmes et s'inscrire aux jurys uniquement au moment où ils/elles sont prêt.e.s à présenter les épreuves.

2. Base légale

L'organisation des jurys est régie par le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

Plusieurs arrêtés du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) accompagnent ce décret :

- AGCF du 15 novembre 2017 portant exécution du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 23 mars 2018 fixant les modèles des attestations, des certificats et des diplômes visés à l'article 22 du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 9 décembre 2021 fixant le règlement de passation des examens des candidats et des candidates aux jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- Arrêté ministériel du 20 octobre 2021 portant désignation des membres du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire.

3. Organisation générale

Les jurys organisent deux cycles d'examens par année :

- le premier cycle débute en août et se termine fin janvier ;
- le second cycle débute en février et se termine fin juillet.

Le présent rapport d'activités porte sur l'organisation des cycles de l'année 2022, à savoir le cycle 2021-2022/2 s'étalant de février 2022 à juillet 2022 et le cycle 2022-2023/1 s'étalant d'août 2022 à janvier 2023.

4. Titres délivrés

Les jurys organisent des épreuves en vue de l'obtention de dix certificats également délivrés dans les établissements scolaires : le CE1D, le CE2D général, le CE2D technique de transition, le CE2D technique de qualification et le CE2D professionnel, le CESS également dans les quatre mêmes types de filières et le CE6P.

Les certificats délivrés par les jurys ont la même valeur que ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice. Toutefois, les jurys ne délivrent pas de Certificat de Qualification pour les filières Techniques de qualification et Professionnelles.

À côté de cela, ils organisent des épreuves préparatoires qui visent l'obtention de titres uniquement délivrés par les jurys : le DAES (diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur) et les attestations de réussite qui permettent la poursuite d'études complémentaires ou supérieures dans le domaine paramédical.

5. Ressources humaines

L'équipe de la Direction des jurys était composée au 1^{er} février 2022 de 16 personnes dont 7 agents administratifs, 8 chargés de mission et une Directrice.

La Direction des jurys bénéficie également de l'expertise d'examineurs.trices externes qui travaillent avec elle sur base volontaire. Leur aide est indispensable pour assurer diverses tâches telles que la rédaction d'examens, la surveillance des épreuves écrites, la passation des épreuves orales, la correction d'examens... Ces examinateurs.trices externes sont :

- des membres du personnel enseignant en activité de service ;
- des membres du personnel enseignant retraités ;
- des membres retraités du Service général de l'Inspection.

6. Lieu de passation

La Direction des jurys ne dispose pas de locaux propres en vue d'organiser les examens. L'augmentation constante du nombre de candidat.e.s inscrit.e.s exige la location de salles externes notamment en raison de la capacité d'utilisation des salles du Ministère de la FWB qui restait limitée depuis la période Covid. L'organisation des différentes « options de base groupées » des orientations techniques et professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options étant donné que la Direction des jurys ne dispose pas d'infrastructures permettant de les organiser (ateliers, matériel nécessaire au déroulement des examens,...).

Différentes recherches ont été menées au sein de l'infrastructure du Ministère de la FWB mais aucune salle/bâtiment lui appartenant ne correspond aux contraintes organisationnelles de la Direction des Jurys.

Lors du cycle 2021-2022/2, les épreuves rassemblant de nombreux.ses candidat.e.s se sont déroulées au Palais des Congrès de Mons (WCCM). Les épreuves du CE1D ont, quant à elles, eu lieu au Palais des Congrès de Liège tout comme l'ensemble des épreuves rassemblant de nombreux.ses candidat.e.s pour le cycle 2022-2023/1. L'ensemble des autres épreuves s'est déroulée au siège des jurys, hormis les épreuves d'OBG pour lesquels les candidat.e.s se sont rendu.e.s dans divers établissements scolaires.

B. Les Jurys de l'enseignement secondaire ordinaire en chiffres

1. Inscriptions

Le nombre d'inscriptions ne fait qu'augmenter ces dernières années. La Direction des jurys constate de manière récurrente un pic d'inscriptions au deuxième cycle de l'année.

La crise sanitaire débutée en mars 2020 avec un confinement strict a contraint la Direction des jurys à adapter l'organisation de ses cycles d'examens. Pour prolonger le cycle 2019-2020/2 en cours en mars 2020, le cycle 2020-2021/1 n'avait pas pu être organisé.

Cycles	Nombre d'inscrit.e.s					
	CESS	CE2D	CE1D	DAES	Para	Total
2016-2017/1	705	181	86	204	-	1176
2016-2017/2	593	209	168	-	-	970
2017-2018/1	798	133	-	308	-	1239
2017-2018/2	1063	192	178	-	229	1662
2018-2019/1	757	151	-	171	123	1202
2018-2019/2	1165	231	272	-	226	1894
2019-2020/1	900	178	-	223	136	1437
2019-2020/2	1244	267	244	104	203	2062
2020-2021/2	1263	229	331	-	182	2005
2021-2022/1	901	176	-	206	86	1369
2021-2022/2	1312	279	349	-	162	2102
2022-2023/1	1038	201	-	253	72	1564

Le nombre de candidat.e.s inscrit.e.s respectivement au 1^{er} cycle et au 2^{ème} cycle de l'année est en augmentation par rapport aux mêmes cycles précédents. Force est de constater également que davantage d'élèves s'orientent vers un enseignement à domicile et devront donc s'inscrire aux jurys pour obtenir leurs titres.

2. Options de base groupées

L'organisation des épreuves d'Options de base groupées (OBG) des filières Techniques de qualification et Professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options (examineurs.trices, infrastructures au sein des écoles, matériel, etc.) étant donné que la Direction des jurys ne dispose ni d'infrastructures ni d'examineurs.trices qui peuvent les organiser.

La liste des 52 OBG organisées durant le cycle 2021-2022/2 est reprise *infra* :

OBG CESS
CESS TT
Arts Informatique Sciences économiques appliquées
CESS TQ
Agent d'éducation Animateur Arts plastiques Dessinateur en construction Electricien automatique Esthéticien/ esthéticienne Hôtelier-Restaurateur Mécanicien automatique Technicien commercial Technicien de bureau Technicien.ne en équipement thermique Technicien.ne en informatique Technicien en photographie
CESS P
Assistant au métier de la publicité Assistant de maintenance PC-Réseaux Assistant en décoration Auxiliaire Administratif d'Accueil Boucher - Charcutier Boulangier - Pâtissier Carreleur Carrossier Coiffeur Cuisinier de collectivité Ebéniste Electricien installateur en résidentiel Electricien installateur en industriel Fleuriste Mécanicien d'entretien Mécanicien d'entretien automobile Menuisier Métallier soudeur Ouvrier qualifié en construction-gros œuvre Peintre Restaurateur Vendeur

OBG CE2D
CE2D TT
Arts Informatique
CE2D TQ
Electromécanique Gestion Mode et habillement Secrétariat-tourisme Techniques artistiques (variante A) Techniques sociales et d'animation (variante A)
CE2D P
Arts appliqués Boulangerie-pâtisserie Coiffure Services sociaux Travaux de bureau Vente

La liste des 36 OBG organisées durant le cycle 2022-2023/1 est reprise *infra* :

OBG CESS	OBG CE2D
CESS TT	CE2D TQ
Arts Informatique Sciences appliquées	Electromécanique Gestion Secrétariat-tourisme Techniques sociales et d'animation (variante A)
CESS TQ	CE2D P
Agent d'éducation Animateur Arts plastiques Dessinateur en construction Electricien automaticien Hôtelier-Restaurateur Technicien de bureau Technicien.ne en construction et travaux publics Technicien en photographie	Services sociaux Soins de beauté Travaux de bureau Vente
CESS P	
Aide familiale Assistant de maintenance PC-Réseaux Assistant en décoration Auxiliaire Administratif d'Accueil Boulangier - Pâtissier Carreleur Coiffeur Cuisinier de collectivité Electricien installateur en résidentiel Mécanicien d'entretien Mécanicien d'entretien automobile Menuisier Monteur en sanitaire et chauffage Peintre Restaurateur Tapissier - Garnisseur	

3. Absentéisme des candidat.e.s

De nombreux.ses candidat.e.s s'inscrivent à l'ensemble des examens des jurys en vue de l'obtention d'un titre mais ne s'y présentent finalement pas ou ne se présentent qu'à certains d'entre eux.

- Cycle 2021-2022/2

Le taux d'absentéisme moyen aux épreuves de la formation commune est de 37 %. L'absentéisme grimpe jusque 50 % aux épreuves des OBG même quand le/la candidat.e confirme sa présence à la demande de la Direction des jurys quelques jours avant l'examen. Si on ne tient pas compte de l'OBG « Assistant de maintenance PC-réseau », l'absentéisme moyen s'élève à 58 % dans les filières

Techniques de Qualification et Professionnelles, ce qui est interpellant au vu de la difficulté à trouver des collaborations avec les établissements scolaires pour la passation des épreuves pratiques.

Taux d'absentéisme global par titre pour le cycle 2021-2022/2

Titre	Nbre inscrit.e.s	Nbre ABS/NPP	% absent.e.s
CE1D	349	92	26%
CE2D G	228	89	39%
CE2D TTR	3	0	0%
CE2D TQ	15	10	67%
CE2D P	34	17	50%
CESS G	710	391	55%
CESS TTR	10	8	80%
CESS TQ	71	57	80%
CESS P	521	249	48%
Brevet	134	27	20%
Bachelier	28	14	50%
Total	2.102	954	45,39%

Taux d'absentéisme pour les OBG pour le cycle 2021-2022/2

Total OBG : 52	
Total nombre inscrit.e.s	565
Total absent.e.s	277
Taux total d'absentéisme	49 %
Taux d'absentéisme sans PC-Réseaux	58,85 %

Titre	Nombre options	Total candidat.e.s	Taux absentéisme
CESS P	22	453	44,3 %
CESS TQ	13	56	80,36 %
CESS TTR	3	6	83,3 %
CE2D P	6	33	48,5 %
CE2D TQ	6	15	60 %
CE2D TTR	2	2	50 %
TOTAL	52	565	49 %

Données d'absentéisme aux épreuves de la formation commune pour le cycle 2021-2022/2

CESS G					CE2D G				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	483	274	209	43%	Français	147	136	28	19%
Mathématique	594	352	242	41%	Mathématique	193	158	35	18%
Sciences	595	399	196	33%	Sciences	195	170	25	13%
FHG	473	322	151	32%	FHG	164	136	28	17%
LMI Anglais	406	236	170	42%	LMI Anglais	123	97	26	21%
LMI Néerlandais	73	37	36	49%	LMI Néerlandais	24	16	8	33%
					LMI Allemand	4	4	0	0%
CESS TTR					CE2D TTR				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	7	1	6	86%	Français	1	1	0	0%
Mathématique	10	5	5	50%	Mathématique	3	1	2	67%
Sciences	9	4	5	56%	Sciences	2	2	0	0%
FHG	7	2	5	71%	FHG	2	2	0	0%
LMI Anglais	7	0	7	100%	LMI Anglais	3	2	1	33%
LMI Néerlandais	1	0	1	100%					
CESS P					CE2D P				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	383	224	159	42%	Français	31	23	8	26%
Mathématique	221	163	58	26%	Mathématique	28	24	4	14%
FSE	381	270	111	29%	Formation scientifique	32	27	5	16%
Formation scientifique	390	224	166	43%	FHG	33	27	6	18%
LMI Anglais	20	11	9	45%	LMI Anglais	24	21	3	13%
LMI Néerlandais	11	6	5	45%	LMI Néerlandais	6	3	3	50%
CESS TQ					CE2D TQ				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	48	16	32	67%	Français	13	8	5	38%
Mathématique	54	26	28	52%	Mathématique	15	10	5	33%
Formation scientifique	61	27	34	56%	Formation scientifique	12	9	3	25%
FHG	59	29	30	51%	FHG	12	9	3	25%
LMI Anglais	40	15	25	63%	LMI Anglais	11	6	5	45%
LMI Néerlandais	7	1	6	86%	LMI Néerlandais	4	2	2	50%
Bachelier					Brevet				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	28	16	12	43%	Français	125	105	20	16%
Mathématique	28	14	14	50%	Biologie	124	99	25	20%
Biologie	28	14	14	50%	Chimie	134	110	24	18%
Chimie	28	17	11	39%	Physique	132	106	26	20%
Physique	28	14	14	50%					

- Cycle 2022-2023/1

Titre	Nbre inscrit.e.s	Nbre ABS/NPP	% absent.e.s
CE2D G	166	110	66%
CE2D TTR	1	0	0%
CE2D TQ	10	8	80%
CE2D P	24	9	38%
CESS G	565	388	69%
CESS TTR	11	9	82%
CESS TQ	51	41	80%
CESS P	411	208	51%
Para Brevet	60	12	20%
Para Bachelier	12	10	83%
DAES I	159	36	23%
DAES II	94	31	33%
Total	1.564	862	55%

Pour l'ensemble des épreuves de la formation commune organisées au cours du cycle 2022-2023/1, le taux d'absentéisme moyen est de 49,8 %. Ce dernier a considérablement augmenté par rapport au cycle précédent et génère des coûts élevés pour la Direction des jurys. L'absentéisme est légèrement plus élevé pour les épreuves d'OBG avec un taux moyen frôlant les 50 % alors que la préparation en amont de ces épreuves représente un investissement important pour la Direction des Jurys.

Données d'absentéisme aux épreuves de la formation commune pour le cycle 2022-2023/1

CESS G					CE2D G				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	310	120	190	61%	Français	86	58	28	33%
Mathématique	441	219	222	50%	Mathématique	121	78	43	36%
Sciences	419	235	184	44%	Sciences	110	76	34	31%
FHG	352	195	157	45%	FHG	111	82	29	26%
LMI Anglais	281	124	157	56%	LMI Anglais	87	59	28	32%
LMI Néerlandais	57	31	26	46%	LMI Néerlandais	17	10	7	41%
LMI Allemand	4	3	1	25%	LMI Allemand	0	0	0	0%
CESS TTR					CE2D TTR				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	9	3	6	67%	Français	0	0	0	0%
Mathématique	10	3	7	70%	Mathématique	1	1	0	0%
Sciences	10	3	7	70%	Sciences	0	0	0	0%
FHG	7	2	5	71%	FHG	0	0	0	0%
LMI Anglais	9	2	7	78%	LMI Anglais	0	0	0	0%
LMI Néerlandais	1	0	1	100%	LMI Néerlandais	0	0	0	0%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%
CESS P					CE2D P				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	279	145	134	48%	Français	16	10	6	38%
Mathématique	134	89	45	34%	Mathématique	17	12	5	29%
FSE	255	159	96	38%	Formation scientifique	19	12	7	37%
Formation scientifique	299	177	122	41%	FHG	23	19	4	17%
LMI Anglais	25	12	13	52%	LMI Anglais	13	11	2	15%
LMI Néerlandais	7	2	5	71%	LMI Néerlandais	2	1	1	50%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	0	0	0	0%
CESS TQ					CE2D TQ				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	37	16	21	57%	Français	7	4	3	43%
Mathématique	41	13	28	68%	Mathématique	8	4	4	50%
Formation scientifique	41	13	28	68%	Formation scientifique	8	5	3	38%
FHG	45	21	24	53%	FHG	8	5	3	38%
LMI Anglais	32	6	27	84%	LMI Anglais	5	1	4	80%
LMI Néerlandais	3	1	2	67%	LMI Néerlandais	2	1	1	50%
LMI Allemand	0	0	0	0%	LMI Allemand	1	1	0	0%
Bachelier					Brevet				
Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS	Matière	Inscrits	Présents	ABS	Taux ABS
Français	11	4	7	64%	Français	35	24	11	31%
Mathématique	12	2	10	83%	Biologie	39	31	8	21%
Biologie	11	1	10	91%	Chimie	55	46	9	16%
Chimie	12	2	10	83%	Physique	59	50	9	15%
Physique	12	4	8	67%					

Absentéisme pour les OBG pour le cycle 2022-2023/1

Total OBG : 36	
Total nombre inscrit.e.s	431
Total absent.e.s	217
Taux total d'absentéisme	50,3 %
Taux d'absentéisme sans PC-Réseaux	58,4 %

Titre	Nombre options	Total candidat.e.s	Taux absentéisme
CESS P	16	356	46,6 %
CESS TQ	9	35	85,8 %
CESS TTR	3	9	89 %
CE2D P	4	21	33,3 %
CE2D TQ	4	10	60 %
TOTAL	36	431	50,3 %

4. Résultats et taux de réussite

Les conditions de réussite, de délibération et d'ajournement sont définies dans le décret organisant les jurys. Contrairement à ce qui peut se passer dans un conseil de classe en école, les comités de délibération des jurys ne connaissent pas la situation personnelle ou le parcours antérieur des candidat.e.s. Leur mission se limite à leur évaluation.

Un.e candidat.e est en situation de réussite lorsqu'il/elle a présenté tous les examens qui mènent à l'obtention du titre et qu'il/elle a obtenu au minimum 10/20 pour chaque matière.

Il/Elle est, par contre, ajourné.e s'il/elle a fait le choix de ne pas présenter toutes les épreuves ou s'il/elle a été absent.e à au moins un examen. Il/Elle l'est également s'il/elle a participé à tous les examens mais a obtenu moins de 50% de moyenne générale et/ou moins de 8/20 dans plusieurs matières.

Enfin, il existe deux situations pour une délibération :

- le/la candidat.e a participé à tous les examens, a au moins 50% de moyenne générale mais a obtenu un ou des échecs compris entre 8 et 10/20 ;
- le/la candidat.e a participé à tous les examens, a au moins 60% de moyenne générale et a une note inférieure à 8/20 dans une seule matière.

Dans ces deux cas, le comité de délibération décidera, sur base d'éléments objectifs (nombre de matières en échec, notes obtenues, compétences acquises ou non, évolution si la personne a déjà été inscrite dans des cycles précédents,...) si le/la candidat.e obtient le titre ou non.

Le tableau suivant présente le taux de réussite par titre et par cycle. On constate de manière générale que le taux de réussite pour les différents titres est relativement bas.

2021-2022/2	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Pas organisé
	105/710 15%	1/3 33%	5/71 7%	128/522 25%	73/228 32%	0/3 0%	2/15 13%	3/34 9%	168/349 48%	29/134 22%	2/28 7%		
2022-2023/1	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Pas organisé	Réussite	Réussite	Réussite	Pas organisé
	42/565 7%	0/11 0%	6/51 12%	84/411 20%	15/166 9%	0/1 0%	0/10 0%	6/24 25%		27/60 45%	2/12 16,67%	105/253 41,50%	

Un élément à ne pas omettre dans l'analyse est l'important taux d'absentéisme. En effet, les candidat.e.s ne se présentant pas à une ou plusieurs épreuves reçoivent la note de zéro et sont dès lors automatiquement ajourné.e.s, ce qui induit une diminution du taux de réussite. Le tableau ci-dessous reprend le taux de réussite des candidat.e.s qui ont présenté leurs examens et n'ont pas été automatiquement ajourné.e.s en raison d'une absence.

Taux de réussite par titre et par cycle													
Avec et sans absences													
2021-2022/2	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Pas organisé
	15% Sans abs	33% Sans abs	7% Sans abs	25% Sans abs	32% Sans abs	0% Sans abs	13% Sans abs	9% Sans abs	48% Sans abs	22% Sans abs	7% Sans abs		
2022-2023/1	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Réussite	Pas organisé
	7% Sans abs	0% Sans abs	12% Sans abs	20% Sans abs	9% Sans abs	0% Sans abs	0% Sans abs	25% Sans abs	45% Sans abs	16,67% Sans abs	41,50% Sans abs		
	33%	50%	36%	47%	53%	0%	40%	18%	65%	27%	14%		
	24%	0%	60%	41%	27%	0%	0%	40%		56%	100%		

Le tableau ci-dessous indique le nombre de candidat.e.s qui ont obtenu le titre visé en un seul cycle par rapport au nombre total de candidat.e.s ayant réussi le titre.

Nombre de réussites en 1 seul cycle/nombre de réussites du cycle													
	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	DAES	Total réussites en 1 cycle
2021-2022/2	37/105	0/1	1/5	60/128	29/73	0/0	2/2	2/3	116/168	23/29	2/2	-	272
2022-2023/1	3/42	0/0	2/6	28/84	3/15	0/0	0/0	0/6	-	5/27	1/2	96/105	138

5. Recours

Suite à la notification des résultats, les candidat.e.s ont la possibilité d'introduire un recours s'ils/si elles estiment qu'il y a eu une irrégularité dans le déroulement des examens. Ils/Elles disposent de 10 jours calendrier pour l'introduire soit par courrier électronique, soit par courrier recommandé une fois que les résultats sont publiés sur le site internet.

Dans les quatorze jours ouvrables suivant la réception de la plainte, le Président du Jury concerné par la plainte ou son délégué réunit une instance de recours composée, outre de lui-même ou de son délégué, de deux membres du Jury choisis parmi ceux non mis en cause dans l'irrégularité invoquée. Cette instance de recours statue séance tenante, par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) dans les quatre jours ouvrables par pli recommandé ou par voie électronique.

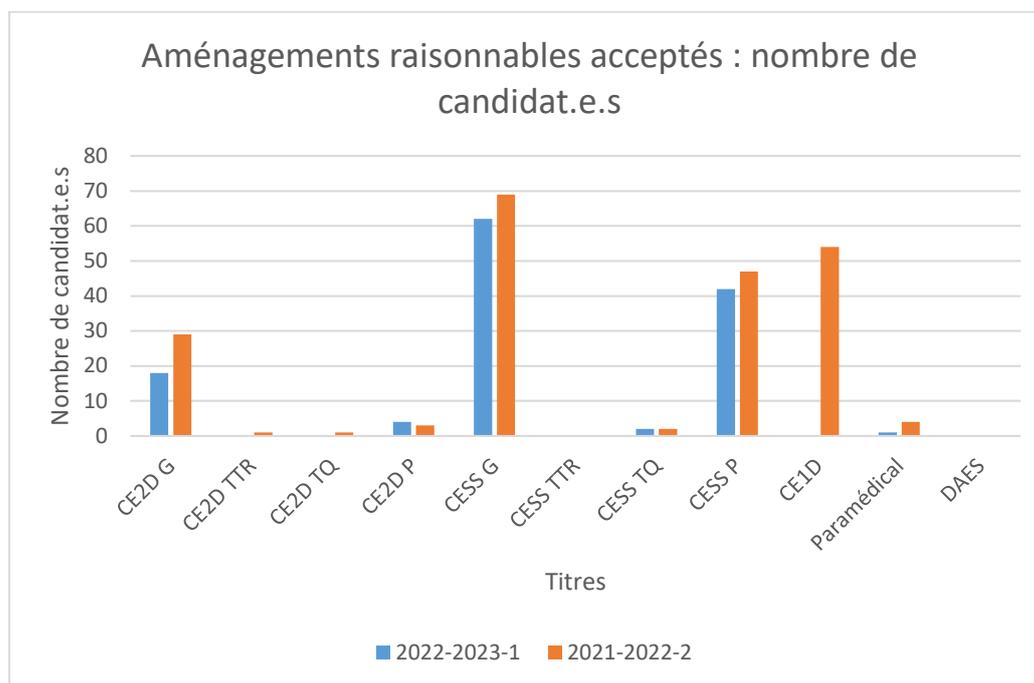
Le recours est jugé irrecevable s'il n'a pas été introduit dans le délai réglementaire. Pour les recours recevables, l'Instance de recours analyse le(s) motif(s) invoqué(s) par le/la candidat.e et statue sur le fait que ce(s) dernier(s) soi(en)t fondé(s) ou non.

	Cycle 2021-2022/2	Cycle 2022-2023/1
Nombre de recours reçus	44	27
Nombre de recours irrecevables	0	2
Nombre de recours fondés	1	0
Nombre de recours non fondés	43	25

6. Demande d'aménagement raisonnable

Les candidat.e.s ayant des besoins spécifiques peuvent demander des adaptations d'épreuves. Toute demande doit détailler les aménagements nécessaires et être accompagnée d'un diagnostic établi par un professionnel des soins de santé. Chaque demande est analysée de manière individuelle et la décision est communiquée par courriel au/à la candidat.e.

Le graphique suivant montre le nombre de demandes d'aménagements raisonnables acceptées au cours des deux derniers cycles.



Il y a entre 5 et 10 demandes refusées par cycle pour les motifs suivants :

- Demande dont le diagnostic est manquant, non valide ou non établi par un.e spécialiste ;
- Refus d'inscription au titre souhaité ;
- Demande non introduite via le formulaire électronique ad hoc. Durant le cycle de transition entre l'introduction des demandes par mail et celle via un formulaire électronique, la Direction des jurys a accepté les demandes introduites via les 2 canaux.

Les aménagements les plus fréquemment sollicités au cycle 2021-2022/2 ont été systématisés pour la totalité des candidat.e.s qui introduisent une demande d'aménagements raisonnables, c'est-à-dire :

- Disposer d'un temps supplémentaire pour passer l'épreuve (30 min) ;
- Passer l'épreuve dans un local à part de l'ensemble des candidat.e.s ;
- Bénéficier d'une police de caractère Arial 14 et d'un interligne 1.5 ;
- Imprimer l'épreuve uniquement sur le recto des pages.

Parmi les aménagements demandés en plus des aménagements systématiques, on retrouve :

- Le port d'un casque anti-bruit ;
- Les relances attentionnelles ;
- Eviter les distractions ;
- La dépenalisation de l'orthographe sauf si la compétence l'exige ;
- L'utilisation de matériel informatique.

Enfin, la liste des troubles les plus courants pour lesquels les candidat.e.s demandent des aménagements raisonnables est reprise ci-après :

- Dyslexie – Dysorthographe ;
- Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité ;
- Trouble anxieux – phobie scolaire/sociale ;
- Trouble du spectre de l'autisme ;
- Dyspraxie ;
- Dyscalculie ;
- Dysgraphie – Dysphasie.

C. Projets réalisés en 2022

Différents projets repris ou non dans le Contrat d'administration 20-25 ont été menés à bien en 2022 par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire ordinaire.

Parmi ceux-ci, citons :

- la réalisation de l'analyse fonctionnelle liée au projet de plateforme d'accueil et d'inscription en ligne ;
- l'autorisation de créer un nouveau site internet plus accessible et lisible pour les candidat.e.s ;
- les contacts pris avec le Service général de l'Inspection et le Service général du Numérique Educatif afin de créer des Protocoles de collaboration entre ces services et la Direction des Jurys ;
- la possibilité, à partir du cycle 2022-2023/1, pour les candidat.e.s d'obtenir une dispense partielle en Français et/ou en Langues Modernes soit pour l'épreuve écrite, soit pour l'épreuve orale ;
- la réalisation d'un sondage à destination des candidat.e.s au terme du cycle 2021-2022/2 et l'analyse des données récoltées par la Direction de l'Exploitation des Données (AGE – Service du Pilotage) ;
- la publication d'un article dans le magazine « Prof » (n°53 paru le 17 mars 2022) pour tenter d'attirer de nouveaux examinateurs.trices externes à collaborer avec la Direction des Jurys ;
- la création d'un onglet spécifique relatif aux aménagements raisonnables sur le site internet des jurys ;
- l'organisation de la conférence de sensibilisation aux troubles d'apprentissage pour les membres de la Direction des jurys et les examinateurs.trices externes ;
- la création de formulaires électroniques pour les demandes de dérogations et de dispenses ;
- la mise en place d'une rencontre obligatoire de manière systématique pour les candidat.e.s inscrit.e.s dans les OBG.

D. Et pour le futur ?

Les jurys restent une filière alternative indispensable au système scolaire classique. Ils doivent relever le défi des contraintes actuelles et se préparer pour un fonctionnement futur plus efficient.

Les candidat.e.s, qui ont souvent eu un parcours scolaire difficile avant d'arriver aux jurys, se sentent facilement incompris.es. La crise sanitaire sans précédent et les conséquences qu'elle a engendrées n'ont fait qu'accentuer ce ressenti. Actuellement, comme pour l'avenir, la Direction des jurys a la volonté affirmée de placer le/la candidat.e au cœur de sa mission.

Ainsi, un décret réorganisant les épreuves des jurys devrait être adopté en 2023.

Une plateforme interactive à destination des candidat.e.s devrait voir le jour en 2024 et permettra de disposer d'un outil polyvalent, interactif et orienté candidat.e.s. Elle visera à faciliter la transmission d'informations entre les candidat.e.s et l'Administration et leur permettra un accès à un espace personnel dans lequel ils/elles pourront réaliser facilement les différentes démarches administratives liées à leur parcours.